

A mon avis, vendre son enfant sous pretexte de l'adoption est un acte immoral et dangereux. Ainsi, seule une adoption legale, ethique et sans argent peut etre acceptable. Un enfant n'est pas une marchandise, mais un etre humain qui possede des droits fondamentaux. La Convention internationale des droits de l'enfant insiste sur la protection de sa dignite et de son avenir. Elle doit etre encadree par la loi et controlee par des institutions officielles. Les parents en difficulte devraient recevoir un soutien social plutot que recourir a la vente. Toute transaction financiere liee a l'adoption est assimilee a une forme de trafic d'enfants. Ces pratiques peuvent exposer l'enfant a l'exploitation, a la violence et a l'insecurite. L'adoption doit avant tout repondre a l'interet superieur de l'enfant. La societe a la .responsabilite morale de proteger les enfants vulnerables